



6 avril 2021 : un CHSCTD extraordinaire « spécial COVID 19 »
pour des réponses extraordinairement indigentes !

A la demande des organisations syndicales représentatives, la DSDEN a convoqué un CHSCTD afin de répondre aux questions posées par les personnels dans le cadre de la pandémie.

Les organisations syndicales avaient pris soin, à la demande de l'administration, d'envoyer leurs questions en amont afin d'avoir des réponses élaborées et complètes ... peine perdue : trop d'interrogations restent en suspend ou sont renvoyées à d'autres interlocuteurs-trices.

Quand nous demandons des chiffres précis pour le **département** : le nombre de cas positifs, la liste des écoles et établissements concernés, le nombre de retraits liés (cas contacts), le nombre de classes fermées dans l'école /établissement, les raisons de la fermeture de l'école/ établissement (variant, cas contact à risque, si les cas positifs sont des adultes ou des élèves), ce sont les chiffres au niveau **académique** qui sont répondus.

La DSDEN prétend que les chiffres dans le 93 sont à peu près la moitié de ceux de l'académie sans aucune preuve.

Nous insistons alors : pas de chiffres sur le 93 ? La DSDEN répond qu'elle les transmet au rectorat mais ne les connaît pas ! En tout cas, pas pour les représentant-es des personnels ...

Nous nous étonnons des variations locales sur l'éviction des classes, des groupes, et affirmons que renvoyer à l'autonomie des établissements est dangereux, surtout dans une situation pandémique. Il est affirmé que normalement les groupes ont été mis en éviction car la consigne est donnée pour la pratique d'éviction large. Quant aux enseignant-es, ils-elles ne peuvent être considéré-es comme cas contact puisque les gestes barrières protègent ... Quand bien même désormais des élèves masqué-es sont désormais considéré-es comme cas contact dans le cadre du principe : 1 cas positif = 1 classe en éviction.

En tout état de cause on s'en remet au « soit-disant cadre national » défini par la FAQ !

Sur les tests : entre les enfants des classes maternelles qui ne peuvent être testés car « les petits ne savent pas cracher » (il ne faut pas de bulle dans la salive) ou les analyses de l'ARS qui ne considèrent pas les situations si urgentes qu'il apparaît aux organisations syndicales et même à l'administration (3 alertes pour le lycée Delacroix avant que l'exposition médiatique ne déclenche 2 jours de tests ...dont on n'a aucun chiffre de résultats !), nous n'avancions pas, un an après le début de la pandémie.

Comment envisager que lors du retour en classe si la situation le nécessite des campagnes de tests auront davantage lieu, leçons tirées de la période venant de s'achever ?

D'ailleurs sur des questions concernant la reprise : c'est un peu tôt. On n'en sait pas plus. Cela dépend du virus. Cela peut aller d'une reprise normale à des aménagements locaux. Mais pédagogiquement, on est sur des périodes de fermetures beaucoup plus courtes que l'année dernière...Pour les tests, « on sera prêts à la rentrée » !!!

Quand nous intervenons sur les alertes, les droits de retrait, la réglementation qui n'est pas respectée car les élu-es ne sont pas associé-es aux enquêtes (cf avis proposé par la FSU), aucun retour sur les

saisines faites par les organisations syndicales. La réponse est :

Nous appliquons les consignes académiques. Les enquêtes sont locales, le-la cheffe d'établissement apporte des réponses sur le RDGI. A partir du moment où cela concerne le protocole, nous n'accordons pas le droit de retrait. Les retraits sur salaire interviennent à partir de la réception du courrier de demande de reprise du travail.

Mais dans ces conditions, sans intervention des représentant-es des personnels, sans enquête ni compte rendu pour ces derniers, alors même que les préconisations du -de la chef-fe d'établissement à qui est confié l'enquête locale peuvent être remises en cause, comment entendre ces réponses ? Comment les collègues qui ont dû faire 12 voire 14 jours de droit de retrait, remplissant quotidiennement le RDGI tant la situation de leur établissement était critique, peuvent-ils entendre ces réponses ? Pourquoi pour les lycées doit-on attendre une décision rectorale alors que la DSDEN93 a été saisie ?

Alors certes, on apprend que le renouvellement des masques est prévu « rapidement » (mais quand ?), que seuls les personnels volontaires seront vaccinés si des vaccins sont proposés (mais quand ?), que les enseignant-es accueillant des élèves en présentiel cette semaine auront une prime (quand et quel périmètre ?), qu'il y a eu un recrutement de 109 ETP jusqu'en mai pour la brigade anti-covid 1^{er} degré mais aussi que les collègues en ASA ne sont pas remplacé-es et qu'il n'y aura pas de brigade de remplacement pour les AED (...) : cela ne suffit pas.

Nous continuerons à interroger sur les situations particulières des écoles/établissements lors du GT-CHSCTD du 8 avril. Nous attendrons des réponses précises lors du CHSCTD suivant, le 29 avril.

Nous sommes profondément consterné-es par la teneur des propos de l'administration ce jour. Aucune réponse précise à nos demandes pourtant bien légitimes. C'est une marque de mépris ahurissante. Rien n'a changé depuis un an, quoiqu'il en coûte de la santé des élèves, de leur famille et des personnels.